

Pétition pour le projet de loi C-319 - Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse (montant de la pleine pension)

Granby, le 10 juillet 2024 – La députée de Shefford et porte-parole du Bloc Québécois pour les Aînés, Andréanne Larouche, annonce que la pétition pour soutenir la recommandation royale de C-319 est maintenant publiée sur le site de la Chambre des communes.

La pétition a été mise en ligne afin de demander au gouvernement fédéral d'agir et de faire avancer le projet de loi à la Chambre des communes. Il sera possible de signer cette pétition jusqu'au 3 octobre.

L'objectif est de maintenir la pression sur le gouvernement pour qu'il accorde la recommandation royale au projet de loi C-319. Maintenant qu'il est parvenu à l'étape finale du processus législatif, la mobilisation des citoyens est plus que jamais indispensable pour que C-319 devienne réalité. Mobilisons-nous pour que la justice sociale et l'équité pour tous les aînés se concrétisent enfin !

« Mon projet de loi met de l'avant deux mesures réalisables qui aideront les aînés à mieux vivre dans le contexte économique difficile que l'on connaît : augmenter la Pension de sécurité de vieillesse de 10 % pour les 65 ans à 74 ans, à l'instar des 75 ans et plus, et hausser le maximum de revenus annuels possibles de 5 000 \$ à 6 500 \$ sans que cela ne nuise au calcul du Supplément de revenu garanti. C'est la moindre des choses pour permettre à des millions de personnes aînées ayant contribué à notre société de vivre dignement. Je refuse d'abandonner les aînés qui ont tant fait pour notre société », affirme-t-elle.

Rappelons que le projet de loi C-319 a été adopté à l'unanimité au Comité parlementaire chargé de son étude (HUMA) le 19 mars dernier. Il est doit maintenant être voté à l'étape du rapport à la Chambre des communes à l'automne, pour ensuite atteindre l'étape de la recommandation royale. Une fois celle-ci obtenue, C-319 passera en troisième lecture à la Chambre des communes, le projet de loi sera ensuite transmis au Sénat, où d'autres amendements pourraient être effectués, déterminant ainsi sa forme définitive. Après son adoption par la Chambre des communes et le Sénat, le projet de loi doit ultimement recevoir la sanction royale afin de devenir une loi.

Cet été, Andréanne Larouche effectuera une tournée de sensibilisation pour promouvoir le soutien à la recommandation royale de C-319. Consultez régulièrement le site internet <https://andreannelarouche.ca/> pour connaître les dates de tournée près de chez vous.

Pour signer la pétition en ligne : [Pétition e-5054 \(C-319\)](#)

– 30 –

Source :
Ruth Potvin (514) 349-5601